

8^{ème} TRAIL BLANC des VOSGES – 27 et 28 janvier 2018

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le Trail Blanc des Vosges est organisé par l'association Courir sur des Légendes.

Contact : contact@courirsurdeslegendes.fr / www.courirsurdeslegendes.fr
20 rue Chateaubriand, 54600 VILLERS LES NANCY
06 09 10 29 23/06 12 53 56 71

Article 2 : Principe

Le Trail Blanc des Vosges est une manifestation constituée de 3 courses en milieu naturel et forestier tracées sur le Domaine Nordique de Rouge Gazon (commune de St Maurice/Moselle).

- Le trail 7km : 7 km* le samedi après-midi
- Le trail Nocturne : 5 km* le samedi soir avec fort dénivelé
- Le trail Blanc : 18 km* le dimanche matin

* Distances données à titre indicatif.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques. Les parcours sont balisés de façon provisoire.

Article 3 : Concurrents

Le Trail Blanc des Vosges est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer sur le 7km et le 5 km sous réserve d'une autorisation parentale écrite et remise au moment de l'inscription.

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : Déroulement du trail

Samedi 27 janvier

- De 11h30 à 13h30 : remise des dossards du 7km / De 16h30 à 18h00 : remise des dossards de la nocturne
- 14h00 : Départ du Trail 7km
- 18h30 : Départ du Trail Nocturne

Dimanche 31 janvier

- De 8h30 à 10h30 : Remise des dossards sur le site de départ
- 10h55 : Briefing
- 11h00 : Départ du Trail Blanc ; **Temps limite : 3h00**
- 12h15 : Arrivée des premiers concurrents
- 14h00 : Remise des récompenses

Une remise des dossards s'effectuera également à Décathlon Houdemont (54) le mercredi 24 janvier à partir de 17h30.

Article 5 : Ravitaillements

- Un ravitaillement à mi-parcours (18 km uniquement)
- Un ravitaillement à l'arrivée : eau, soupe chaude, fruits secs, biscuits, etc.

Chaque coureur du trail long devra en outre porter obligatoirement une réserve liquide d'1/2 litre minimum ainsi qu'une réserve alimentaire. Les ravitaillements sauvages et les assistances particulières sont interdits.

Article 6 : Matériels obligatoires*

- Une gourde ou camel-back + une réserve alimentaire (18km uniquement)
- Un coupe-vent ou t-shirt manches longues, un collant (ou pantalon long), un bonnet et des gants
- Une couverture de survie
- Un téléphone portable et ou sifflet

*L'organisation se réserve le droit d'exercer un contrôle en fonction de la température et des conditions météo.

Article 7 : Encadrement

Des bénévoles sont répartis sur l'ensemble du parcours pour la sécurité, le balisage et le ravitaillement. Des pisteurs en scooters des neiges assurent également la sécurité.

Article 18 : Contrôles

Des commissaires de course sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ; Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence impérativement. **Nous attirons l'attention des concurrents sur le fait que le Trail Blanc se déroule en montagne et dans une période où les conditions climatiques peuvent se détériorer rapidement. Le temps maximum de 3 heures est destiné à assurer une sécurité maximale. Au delà, le coureur devra remettre son dossard aux signaleurs et s'il souhaite continuer, le fera sous sa propre responsabilité.** Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant arriver dans les délais. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué si possible dans les véhicules de l'organisation.

Article 9 : Pénalités

- Non respect des règles de sécurité et matériel obligatoire absent : hors course
- Non respect du parcours, tricherie ou dopage avérés : hors course
- Ravitaillement ou assistance illégale : 20'

Le jury est composé de 3 personnes : le Directeur de course, un représentant de CSDL et un représentant des commissaires. Le jury doit être saisi avant la proclamation officielle des résultats ; ses décisions sont sans appel.

Article 10 : Assurances

L'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur, conformément à la législation en vigueur. Celle-ci ne couvre pas vos propres dommages mais seulement ceux causés à autrui. **Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.**

Article 11 : Classement et récompenses pour chaque course

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements scratches, féminins et aux 1^{er} M1/M2/M3. Un lot sera également remis à chaque participant. Un classement spécial sera établi pour les coureurs ayant participé au Trail Nocturne et au Trail Blanc : Challenge Christian Luttenbacher

Article 12 : Inscription

7 KM : 600 dossards (mineurs de 16 et 17 ans autorisés avec autorisation parentale)
5KM Nocturne : 600 dossards (mineurs de 16 et 17 ans autorisés avec autorisation parentale)
18 KM : 1300 dossards

12.1 Formalités administratives

L'inscription et le paiement s'effectuent en ligne sur le site : www.chronopro.net jusqu'au **19 janvier et dans la limite des places disponibles.**

Bulletin courrier téléchargeable sur le site www.courirsurdeslegendes.fr Aucune inscription courrier ne sera prise en compte après le **31 décembre**, dans la limite des places disponibles.

Le certificat médical ou une copie de la licence devra être téléchargé ou envoyé à l'inscription. Celle-ci ne sera prise en compte que si ce document est conforme. cf 12.2

Vous pourrez consulter les listes des inscrits par courrier sur le site : www.courirsurdeslegendes.fr (mise à jour à le 30/11 et le 31/12) et sur www.chronopro.net pour les inscriptions en ligne.

12.2 : Certificat médical

Chaque athlète court sous sa propre responsabilité et devra fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1an. (Pour le Trail Blanc des Vosges, certificat valide si effectué à compter du 29 janvier 2017), ou **une photocopie de sa licence sportive** (FFA, FFTri, FFCO, FFPM, UNSS, UGSEL).

12.3 Droits d'engagement

- **18,00€ par coureur (18 km)**
- **10, 00€ par coureur (7km et Nocturne)**
- **26, 00€ pour le pack Nocturne + 17km (challenge Christian Luttenbacher)**

Ce tarif inclus : inscription, lots, ravitaillements.

Le repas est proposé en option pour **10€ par personne le dimanche midi** (limité à 300 pers). Il comprend un plat chaud, un dessert et une boisson. Il est préparé par l'auberge de Rouge Gazon et se déroule dans un chapiteau chauffé.

12.4 Désistement/Changement

Un concurrent inscrit peut se désister et être remboursé jusqu'au **12 janvier 2018**.
Aucun changement de course ou de nom ne sera accepté après le **19 janvier 2018**.

Article 13 : Droits d'images et sponsoring

De par leur engagement, les concurrents du **Trail Blanc des Vosges** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs.
Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs.

